

Action des retraités ajournée.

Le 1er octobre, après deux ans et demi de gel des pensions, les organisations de retraités CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, SOLIDAIRES, FGR-FP, LSR et UNRPA remettaient 100 000 pétitions au Président de la République afin d'exiger une véritable revalorisation de leur pouvoir d'achat. Dans ces conditions l'annonce d'une augmentation de 0,1%, à compter du 1er octobre, résonne comme une provocation. Un euro de plus par mois pour une pension de 1000 euros, c'est dérisoire !

L'accord qui vient d'être signé sur les retraites complémentaires obligatoires du privé (ARRCO, AGIRC), mais que la CGT et FO ont refusé, repousse de fait l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 63 ans ! En effet la mesure phare ampute le montant de retraite complémentaire de 10% par an sur 3 ans de tous les salariés qui ne diffèrent pas d'un an leur départ à la retraite bien qu'ils en remplissent toutes les conditions. Cette mesure, appliquée à partir de 2019, sera particulièrement pénalisante, la complémentaire pouvant représenter 30 à 60% de la retraite globale. Travailler et cotiser plus longtemps, pour en définitive une retraite diminuée, voilà ce qui est prévu !

Ces mesures s'ajouteront aux nombreuses autres déjà prises, qui ont un impact négatif sur les retraités actuels (indexation sur les prix, mesures fiscales récentes...) et sur les nouveaux retraités (25 meilleures années, durée de cotisation allongée, décote...). Tous ont un niveau de vie qui se détériore, le taux de remplacement est en forte baisse, le nombre de retraités sous le seuil de pauvreté augmente...

Les retraités demandent :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives;
- l'augmentation des pensions directes et de réversion; l'amélioration de leur pouvoir d'achat et qu'il n'y ait aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année, prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre au 1er janvier 2016 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé et de l'aide à la personne.

Les organisations de retraités CGT, FSU, LSR des Hautes-Pyrénées, compte tenu des événements et de la proclamation de l'état d'urgence, ont décidé d'ajourner l'action prévue le mardi 24 novembre. Les revendications demeurent, nous aurons l'occasion de nous exprimer ultérieurement.